



SOCIÉTÉ
DE LÉGISLATION
COMPARÉE

Section « Arbitrage ADR »

Exécution des sentences arbitrales et recours en annulation dans les pays arabes

Jeudi 4 avril 2019, de 17h à 20h

Société de législation comparée

Amphithéâtre 1^{er} étage
28 rue Saint-Guillaume
75007 Paris

Inscription obligatoire dans la limite des places disponibles avant le 3 avril auprès de : emmanuelle.bouvier@legiscompare.com

La participation à ce colloque est gratuite
Merci de vous munir d'une pièce d'identité.

Conférence validée au titre de la formation continue des avocats.

17h Accueil

17h15 **Propos introductifs** : Béatrice CASTELLANE, Présidente de la Section « Arbitrage ADR » de la SLC, Avocate et Arbitre international, Ancien Membre du Conseil de l'Ordre des avocats.

Le recours en annulation des sentences arbitrales dans les pays arabes

Zeina OBEID, Docteur en droit, Avocate aux Barreaux de Paris et de Beyrouth, collaboratrice au cabinet Obeid Law Firm.

Expérience et réactions d'un praticien avocat et arbitre dans les pays arabes

Roland ZIADÉ, Avocat aux barreaux de Paris, New York et Beyrouth et associé du cabinet LINKLATERS.

18h25 Débats avec les participants

18h40 Synthèse des travaux

Ibrahim FADLALLAH, Professeur émérite de l'Université Paris X, membre de l'Institut de droit international.

19h - 19h50 Verre de l'amitié